

Retour sur la FS-SSCT centrale du 25 septembre 2023

Depuis les dernières élections professionnelles de 2022, la **CFTC** siège à la Formation spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT) centrale (anciennement le CHSCT central).

Le plan *ventilation des locaux* et celui de la *maintenance électrique* ont été présentés aux organisations syndicales. La **CFTC** salut l'effort financier entrepris par la Ville sur ces deux points de vigilance.

Concernant la ventilation, 200 bâtiments à pollutions spécifiques (ex : les locaux du personnel ouvrier) et 3 500 à pollutions non spécifiques (ex : les locaux administratifs) vont faire l'objet d'un suivi.

Pour tous ces locaux, la **CFTC** a demandé que des mesures soient prises pour évaluer l'impact de la pollution extérieure en faisant appel à des organismes tels qu'Airparif. Aujourd'hui, la réglementation ne l'impose pas, mais la Ville doit se montrer novatrice et protéger ses agents des conditions particulières à Paris. Il faut protéger les Parisiens mais aussi les agents dans l'exécution de leur travail. Toutes les directions sont concernées : DPE, DASCO, DVD, DPMP/PM, ...

Beaucoup d'ateliers, vestiaires sont enterrés et à proximité de voies de circulation importantes (périphériques et autres boulevards à circulations denses). Les bureaux aussi sont concernés de par leurs localisations et l'implantation des prises d'air. À ce jour, seul le taux de CO2 est mesuré.

La **CFTC** demande aussi qu'une réflexion soit menée dans le cadre du dialogue social sur l'exposition des agents dans tous les locaux mais aussi sur la voie publique pendant leurs missions. Il s'agit d'un critère sanitaire qui mérite une étude sérieuse et sa prise en compte dans la pénibilité métier.

Notre adjoint à la Maire, en charge des personnels a lancé l'idée de trouver un temps de dialogue dans les services pour discuter des difficultés liées aux conditions de travail.

La **CFTC** propose que ces quarts d'heure de prévention soient généralisés dans tous les services pour ouvrir un dialogue constructif, dans l'intérêt de tous. Cela peut permettre d'identifier et d'améliorer les conditions de travail et donc de mieux protéger la santé physique et morale des agents.

La **CFTC** a aussi demandé que des campagnes de mailing soient entreprises sur le risque électrique à l'image de ce qui a été fait pour la FS-SSCT (sauvetage secourisme du travail). Par exemple, en

prévention du risque d'incendie : rappels à ne pas surcharger les multiprises électriques ; à ne pas utiliser d'appareils électroportatifs dont l'alimentation est abîmée ; ...

Pour la **CFTC**, il est nécessaire d'impliquer davantage les relais de prévention en leur donnant le temps dédié nécessaire (par exemple : le suivi de la maintenance des filtres sur les installations de ventilation ou d'autres sujets locaux).

Un retour d'expérience sur l'application du plan fortes chaleurs en local, directions par directions avec environnement de travail et les mesures de protections prises. Cela semble nécessaire au vu de nos remontées du terrain très inégales sur son efficacité.

Par ailleurs, en amont de la séance, la **CFTC** a souhaité alerter les membres de la Formation, et notamment les représentants de l'Exécutif parisien, sur la situation d'agents menacés par des projets de restructuration de service, notamment à la DICOM. Pourtant des moyens existent permettant à la Ville de revaloriser ces agents afin de leur permettre de conserver leur poste dans le cadre de la réorganisation.

Envisager de « laisser sur le carreau » des personnels, sans reconnaissance ni perspective, est-ce digne du projet de la Ville de Paris ?

Pour la CFTC l'humain avant tout